



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 15 octobre 2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°253

Références : Lot n°253
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°253 en date du 29 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°253

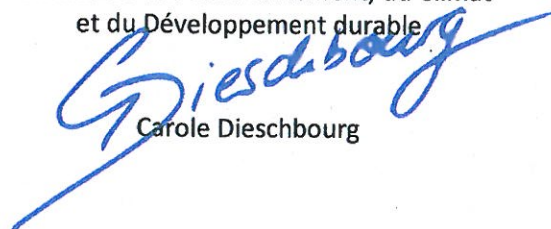
Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 29 septembre 2020, l'adjudication publique du 29 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



Raider 26-10 bis 11-11-20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 15 octobre 2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°232

Références : Lot n°232
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°232 en date du 22 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°232

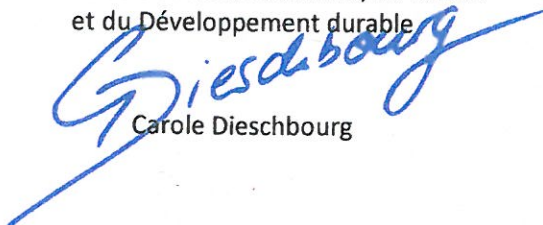
Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 22 septembre 2020, l'adjudication publique du 22 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 15 octobre 2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°250

Références : Lot n°250
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°250 en date du 23 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°250

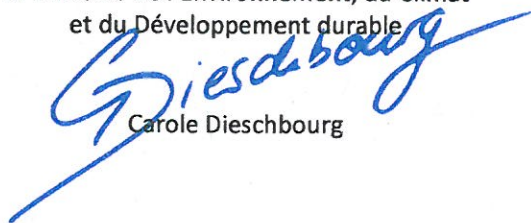
Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 23 septembre 2020, l'adjudication publique du 23 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg

